



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Taxes foncières pour 2024
votées et perçues par la commune de
LENDOU-EN-QUERCY
les collectivités territoriales et divers organismes

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP CAHORS
83 RUE VICTOR HUGO
46000 CAHORS

AVIS D'IMPÔTS LOCAUX

2473-005948-0020-0



Vos références

Numéro fiscal (C) : 18 70 149 850 226
Référence de l'avis : 24 46 4133838 64
Contrat de prélèvement : P346005936832
Référence unique de mandat :
FR46ZZZ005002P346005936832

Numéro de propriétaire : 262 C00110 H

Département d'imposition : 46
LOT
Commune d'imposition : 262
LENDOU-EN-QUERCY

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 13/08/2024
Date de mise en recouvrement : 31/08/2024

Identifiant service : 46037

CUQUEL BERNARD NOEL
LES VIGNALS
46800 LENDOU EN QUERCY

Somme à prélever

2 637,00 €

Date limite de paiement : 15/10/2024

Vous avez choisi le prélèvement à l'échéance.

Sauf avis contraire de votre part avant le 01/10/2024,
directement sur impots.gouv.fr ou en appelant le 0 809 401 401*,
la somme à payer sera prélevée automatiquement le 25/10/2024.

Compte bancaire : FR76 1780 7008 101X XXXX XXX4 284
Identifiant de la banque : CCBPFRPPTLS
Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

La somme due est prélevée automatiquement,
vous n'avez pas à envoyer de chèque.

Vos contacts

Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier ou professionnel sur
impots.gouv.fr

Par téléphone
- pour toutes questions sur le prélèvement à
l'échéance ou sur le prélèvement mensuel :
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h
- pour toute autre question, votre centre des
finances publiques (coordonnées ci-dessous)

Sur place
auprès de votre centre des finances publiques
horaires sur impots.gouv.fr, rubrique Contact et RDV

• pour le paiement de votre impôt :

SIP CAHORS
83 RUE VICTOR HUGO
46000 CAHORS
Tél : 05 65 20 33 40

• pour le montant de votre impôt :

SDIF DU LOT
CEL. FONC. DEP DU LOT
83 RUE VICTOR HUGO
46000 CAHORS
Tél : 05 65 20 33 33

* (service gratuit + coût de l'appel)

Les taxes foncières étant affectées aux collectivités territoriales, leurs taux ainsi que leurs évolutions sont
déterminés par leurs organes délibérants.

DÉBITEUR(S) LÉGAL(AUX)		
Identifiant	Droit	Désignation et adresse
MBFZQJ	PROPRIETAIRE	CUQUEL BERNARD NOEL

Taxes foncières 2024		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations	
Propriétés bâties	Taux 2023	27,44 %	%	8,71 %	0,567 %	14,60 %	0,303 %		
	Taux 2024	27,55 %	%	9,58 %	0,609 %	15,60 %	0,376 %		
	Adresse	430 CHE DES VIGNALS HAUTS							
	Base	2251		2251	2251	2251	2251		
	Cotisation	620		216	13	351	8	1208	
	Cotisation lissée								
	Adresse								
	Base								
	Cotisation								
	Cotisation lissée								
Cotisation 2023									
Cotisation 2024	620		216	13	351	8	1208		
Variation	%	%	%	%	%	%	%		
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés non bâties	Taux 2023	46,22 %	%	69,94%	134,00%	1,962%	32,70%	2,18%	
	Taux 2024	47,25 %	%	76,91%	134,00%	1,418%	33,30%	2,70%	
	Bases terres non agricoles								
	Bases terres agricoles	783		783			979	783	
	Cotisation 2023								
	Cotisation 2024	370		602			326	21	1319
	Variation	%	%	%	%	%	%	%	
	Dégrevement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
	Base État				9		Droit proportionnel :		
	Base collectivité						Droit fixe :		
Pour assurer la compensation à l'euro près de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, cette année, votre commune fera l'objet d'une retenue sur le produit de taxe foncière de 98273 €. Pour plus d'informations, consultez la notice. Les taxes spéciales comprennent la TSE Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest pour 8€. Il n'est pas possible d'éditer l'évolution de vos cotisations. La base communale des terres agricoles exonérée est de 196 €.						Frais de gestion de la fiscalité directe locale			110
						Dégrevement Habitation principale			
						Dégrevement JA État			
						Dégrevement JA Collectivité			
Références administratives : 460 01 111 037 262 158 L F						Montant de votre impôt			2637

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R*190-1 et R*196-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2025.

Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail, sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement, ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en œuvre, en consultant impots.gouv.fr, rubrique « ouverture des données publiques de la DGFIP ». Les informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en œuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772 PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante : <https://www.impots.gouv.fr/portail/confidentialite-informations-personnelles>. Les destinataires de ces données sont les agents habilités de la DGFIP, dans le cadre de leurs attributions et conformément au besoin d'en connaître, les personnes et autres tiers auxquels la loi donne qualité pour en connaître dont notamment les organismes visés par l'article L.135 B du livre des procédures fiscales. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez des droits suivants : droit d'accès, droit de rectification des données vous concernant, droit à la limitation du traitement ainsi que le droit d'opposition au traitement de vos données personnelles hors obligation légale imposant à la DGFIP de traiter lesdites données ou dérogation réglementaire. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante : donnees-personnelles-mes-droits@dgif.finances.gouv.fr. Pour toutes les questions autres que celles relatives à vos données personnelles (situation et gestion fiscale, changement de situation...), il convient de contacter le service gestionnaire aux coordonnées indiquées dans la rubrique contact de l'avis. En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.